

CALENDRIER DE VACANCES HIVER 2021-2022

DATES IMPORTANTES

Durée du calendrier de vacances	Pour toutes les catégories syndicales Du 17 octobre 2021 au 30 avril 2022
Date de distribution des calendriers	Pour toutes les catégories syndicales : Le 13 août 2021
Date de la période des choix	Pour toutes les catégories syndicales : Du 1 ^{er} au 16 septembre 2021
Date de l'affichage officiel des calendriers approuvés	Catégories 1 (FIQ) et 4 (APTS) → 1 ^{er} octobre 2021 Catégories 2 (SCFP) et 3 (CSN) → 1 ^{er} octobre 2021 (au plus tard)

POUR LE RETOUR DES CALENDRIERS APPROUVÉS

Quand retourner les calendriers?	APRÈS l'approbation officielle des calendriers, au plus tard le 3 octobre 2021.
Comment?	<p>PAR COURRIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> Les choix de vacances approuvés doivent être transmis sur les calendriers qui ont été produits par le service PRASE (ceux avec l'indication du centre d'activités et le titre d'emploi) Numériser les calendriers par catégorie syndicale Un fichier PDF par catégorie syndicale
À qui?	<ul style="list-style-type: none"> Au service PRASE : prase.webvacances.estrie@ssss.gouv.qc.ca <p>ET</p> <ul style="list-style-type: none"> À votre technicien horaire

POUR LE CALCUL DES QUOTAS

	Nombre de jours / nombre de semaines complètes (pour la durée du calendrier d'hiver)
Pour les catégories syndicales 1, 2, 3 et 4	135 jours / 27 semaines